

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les dernières nouvelles de Bucharest sont du 10 octobre. Les hospodars de la Moldavie et de la Valachie ont été destitués par un décret de la Sublime-Porte.

A Odessa, on était dans la plus vive agitation depuis que la déclaration de guerre était connue. Il y avait 200 navires dans le port, devant tous partir, et l'on payait pour le transport en Angleterre la somme énorme de 160 shill. par tonne.

Le corps d'armée du général Luder était encore à Odessa; mais beaucoup de chaloupes canonnières sont parties de Sébastopol. — Havas.

On écrit de Kalisch, le 13 octobre, que le Grand-Duc héréditaire Alexandre est arrivé à Kiof, qui est le centre des armements contre la Turquie. — Havas.

La correspondance ordinaire de Berlin, du 19, revient sur la question des officiers prussiens au service de la Porte et s'exprime en ces termes :

« Un journal fait remarquer, en ce qui concerne les officiers prussiens instructeurs dans l'artillerie turque, que tous ont abdiqué leur qualité de sujets prussiens, à l'exception du major Katzkowski. Nous pouvons rectifier cette nouvelle en disant que sept officiers prussiens, qui n'ont pas renoncé à leur nationalité, servent en ce moment dans l'armée turque. » — Havas.

Le premier coup de canon tiré sur les bords du Danube a été fatal à un officier supérieur russe. On écrit de Buchast, le 11 octobre.

« Dernièrement le Prince Gortschakoff étant à Oltenitza, des ingénieurs ont reçu l'ordre de mesurer la profondeur du Danube sur plusieurs points. Le pacha de Rusjuck a en conséquence envoyé un parlementaire pour prévenir les officiers russes de ne pas trop s'approcher de la rive droite, attendu qu'il se verrait forcé de tirer sur eux. Cette invitation n'ayant pas été prise en considération, un coup de canon a été tiré sur le champ, lequel a frappé un major russe et l'a tué. » — Havas.

On a reçu une lettre de Besika, en date du 17 octobre. Elle est écrite par un officier de la flotte, et contient le passage suivant :

FEUILLETON

ADRIENNE CHENEVIER.

(Suite.)

La bouche de M. Chenevier s'ouvrit démesurément et ne se ferma pas; ses yeux fixes regardaient M. Dodges, lequel continua ainsi :

— J'ai causé longuement hier soir avec M. Warburton, le premier mécanicien de Londres, et cet homme de génie n'a pas peu contribué à me rallier à votre système de direction aérienne. Oui, je sais qu'on a trouvé quelque chose dans ce genre chez les Chinois et même chez nous; mais votre perfectionnement vaut une invention. L'opinion se prononcera en votre faveur, M. de Chenevier, j'ose vous le prédire, et vous aurez la prime d'un million, et peut-être quelque chose de mieux : un million est toujours bon à gagner, même par un millionnaire comme vous.

Sur cette dernière phrase la voiture s'arrêta devant la maison de M. Chenevier, et M. Dodges, serrant la main de l'inventeur ébahi, il lui dit :

— Permettez-moi, mon cher M. Chenevier, de vous rendre quelques visites, et nous mènerons cette affaire à bien.

— A tout hasard, M. Chenevier rendit affectueusement ces serremments de main à l'Anglais, et, après le départ de M. Dodges, il regarda fixement sa femme, et, croisant

« Ce matin, quatre vaisseaux français sont partis pour Constantinople, mandés par le Sultan. Le bruit court dans la flotte anglo-française que nous partons après-demain pour Constantinople, et que les quatre vaisseaux mandés ce matin sont notre avant-garde. Ce bruit semble confirmé par certains préparatifs qu'on a ordonnés ce matin, et qui émanent des deux amiraux. — Havas. »

Une correspondance des côtes de Syrie annonce qu'une division de bâtiments turcs et égyptiens venait d'être signalée. Elle se rendait à Tripoli afin d'y embarquer un corps de 6,000 hommes pour Constantinople. — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 22 octobre.

Le *Moniteur* se borne aujourd'hui à publier des nominations de courtiers de marchandises à Saint-Servan, Toulon et Bordeaux. — Havas.

Paris, 23 octobre.

Un décret impérial autorise l'admission en franchise du suif brut destiné à la fabrication des bougies stéariques, et des fromages de lait de brebis fabriqués en Corse. — Havas.

En égard à la situation de la Banque de France et aux demandes de numéraire pour l'achat de grains à l'étranger, M. le ministre des finances a pris une décision en vertu de laquelle l'intérêt attaché aux bons du Trésor public est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 24 octobre : à 3 1/2 % par an pour les bons de trois à cinq mois d'échéance; à 4 % pour les bons de six à onze mois; à 4 1/2 % pour les bons à un an. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

On lit dans l'*Indicateur de la Vendée* :

« Un déplorable cas d'empoisonnement, occasionné par des champignons, vient d'arriver dans le département de la Charente, à Châteauneuf, et de faire cinq victimes.

» Une femme et deux enfants sont morts dimanche soir; deux autres personnes ont souffert de violentes douleurs. Nous apprenons aujourd'hui qu'elles ont succombé. Voici ce qui a donné lieu à ce funeste accident :

» Une famille d'Italiens, composée de l'homme et la femme et trois enfants, dont un encore à la mamelle, descendirent, samedi dernier, dans une auberge de Châteauneuf, et se firent servir pour déjeuner, une omelette dans laquelle ils avaient fait mettre des champignons qu'ils apportaient. L'Italien avait engagé la maîtresse de la maison à prendre sa part du repas; mais elle avait refusé; cependant un morceau de l'omelette s'étant détaché de la poêle, elle l'avait mis de côté et l'avait mangé après. Le repas terminé, on en jeta les restes à deux chiens, qui bientôt moururent dans des convulsions. Ce n'était que le prélude de ce qui devait arriver.

» Le dimanche soir, la mère et les deux enfants éprouvèrent de violentes douleurs, auxquelles ils succombèrent malgré tous les secours de l'art : L'Italien et la maîtresse de la maison ont résisté jusqu'au mercredi aux ravages du poison; mais ils sont morts aussi à la suite d'atroces douleurs. De toute la famille italienne, il ne reste plus que l'enfant à la mamelle, qui n'avait pas pris part à ce tragique repas.

» On devine quelle sensation cette catastrophe a produit à Châteauneuf : c'était une consternation générale. Toutes les personnes charitables de la ville se sont empressées de venir en aide à la malheureuse famille aujourd'hui presque éteinte, l'enfant qui reste a, dit-on, été recueilli, et il est allé au biberon. »

CHRONIQUE LOCALE.

Les journaux de Paris annoncent que, par un décret du 12, M. Schmidt, lieutenant-colonel de l'Ecole impériale de cavalerie, a été nommé colonel du 9^e dragons, en remplacement de M. Lavergne, décédé. C'est par une décision ministérielle que M. Nazon, colonel de l'Ecole de Saumur, a permuté avec M. Schmidt. (*Union de la Sarthe.*)

COLLÈGE DE SAUMUR.

Par arrêté ministériel du 30 septembre dernier, M. de Virieu, licencié, régent de mathématiques au collège de Saint-Jean-d'Angély, a été nommé à la 2^e chaire des sciences au collège de Saumur.

M. Maintier, élève le plus distingué du lycée d'Angers, a été chargé, par M. le Recteur, de l'enseignement des sciences (3^e chaire).

M. Fabre de Montvaillant, né en Angleterre, où

les bras sur sa poitrine, il exhala ces deux monosyllabes, si expressifs dans la circonstance :

— Pourquoi, alors, ma chère fille, ne me donnes-tu pas un conseil ?

— Mais, je vous en donnerai un très-bon puisque vous me le demandez.

— Voyons, donne.

— Mon père, il faut rester à Londres.

— Avec neuf cents francs de rente ! Y songes-tu ?

— Je donnerai des leçons de français quand je saurai bien l'anglais.

— Oh ! c'est ce que je ne souffrirai jamais, ma fille ! Une enfant de dix-sept ans maîtresse de langues ! Allons donc !

— Mon père, vous m'avez demandé un conseil, je vous l'ai donné.

— Tu n'en as pas d'autre dans ton imagination ?

— Non, mon père.

— Il paraît que tu as du goût pour l'Angleterre.

— Mais, oui, mon père, j'aime Londres.

— Tais-toi, petite ! Londres ! une ville qui n'a pas de boulevards ?

— C'est vrai.

— Pas de place des Vosges.

— C'est encore vrai.

— Pas de Romainville !

— Oui, mais il y a Londres ; c'est assez.

— Mais, ma fille, comment t'est-il arrivé subitement

cet enthousiasme pour Londres ?

— Ce matin, mon père, en me promenant en calèche découverte, comme une grande dame. Paris ne m'a jamais donné ce bonheur, avec sa place des Vosges et ses boulevards.

— Ah ! les hommes ne deviennent jamais rien, murmura madame Chenevier à voix basse.

M. Chenevier se promenait avec une agitation fébrile, et ne cherchait point à deviner les énigmes de sa fille Adrienne. Se ravisant tout-à-coup, il fendit l'air avec son poing, et dit :

— Eh bien, je me donnerai à moi-même le meilleur des conseils. Oui, je vais me remettre à l'œuvre, je travaillerai nuit et jour, et je rebâtirai mon aérostat dans les délais. Commençons.

La résolution prise, M. Chenevier sortit pour acheter les matériaux du nouvel aérostat, et le jour même il se remit courageusement au travail. Adrienne, de son côté, continua ses études de langue anglaise, avec une obstination énergique, à la fenêtre qui s'ouvrait sur *Agar-street*, espérant toujours voir apparaître les chevaux gris d'une calèche à l'angle de *King-William*.

Il y eut deux longs jours d'attente. M. Chenevier ne quittait pas son atelier d'aérostat; Adrienne n'avait pas quitté la grammaire et la vitre, une volée de coups de marteau retentit à la porte : ce fracas de cuivre annonçait une visite de distinction.

En effet, on annonça M. Dodges, mais sans calèche.

il a passé une grande partie de sa jeunesse, qui a été précepteur, pendant 4 ans, dans une grande maison de Londres, ex-professeur d'anglais au collège de Chinon, est chargé de l'enseignement de la langue anglaise au collège de Saumur.

M. Lorrain, licencié ès lettres, élève de l'École normale, où il a étudié l'allemand pendant 3 ans, après avoir passé 2 ans en Allemagne, régent de seconde au collège de Saumur, est chargé, en outre, de l'enseignement de la langue allemande.

M. Bures, licencié ès lettres, régent d'histoire et de logique, est chargé des fonctions de sous-principal.

M. Revel, maître des classes préparatoires, est chargé des fonctions de surveillant général.

Avec cette organisation forte et complète, qui égale celle des lycées impériaux, il est permis d'espérer que le Principal n'aura plus bientôt le regret de voir des enfants de la ville de Saumur, par l'effet d'un vieux préjugé et d'une ancienne habitude, aller chercher ailleurs une éducation et une instruction dont ils peuvent jouir à Saumur, sous les yeux de leur famille. — Cet usage ne se remarque que dans les petites localités, sans collège important.

Le collège est la maison d'éducation de la ville, pour les études secondaires et pour le complément des études primaires. C'est la ville qui entretient cet établissement. A ce titre, comme au point de vue de son organisation, qui satisfait à tous les intérêts et à toutes les exigences, il semble qu'il devrait avoir la préférence.

Il y a, cette année, une augmentation assez marquée dans le nombre des élèves. Espérons que le perfectionnement des études, la bonne tenue de l'établissement, les améliorations journalières que subissent le local et le matériel tout entier, amèneront un plus grand nombre d'élèves, en faisant comprendre enfin qu'il est inutile d'aller ailleurs.

Le nouveau plan d'études est appliqué au collège de Saumur, mais avec des modifications jugées nécessaires. On pourra donc se préparer au baccalauréat ès lettres ou au baccalauréat ès sciences, dès la classe de troisième, en cultivant, dans les deux sections, les lettres et les sciences, assez pour être en état de changer de détermination dans les deux dernières années, en se livrant à un travail particulier. C'est avec satisfaction que les familles ont appris que dans les sections des lettres on cultive les sciences plus encore que dans l'ancien système, et que, dans les sections des sciences, ni le grec, ni le latin ne sont négligés. **PAUL GODET.**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.
Arrondissement de Saumur.

EXTRAIT des Registres du Greffe du Tribunal de Police simple séant à Saumur.

Par jugement contractoire du Tribunal de police simple séant à Saumur, rendu le vingt-et-un octobre mil huit cent cinquante-trois,

Entre :

M. le Commissaire de Police, remplissant les fonctions du ministère public, demandeur, d'une part ;

Et le sieur David, Félix, âgé de vingt-huit ans,

M. Chenevier quitta ses outils pour recevoir M. Dodges au salon, et Adrienne abandonna sa grammaire et la vitre pour compléter une étude de coiffure devant son miroir.

M. Dodges fit une visite fort courte, une visite de simple politesse. Il fut charmant auprès de madame Chenevier, ne donna qu'un seul regard à la belle Adrienne, et n'adressa qu'une seule question à M. Chenevier, celle-ci : — Eh bien ! M. de Chenevier, quand nous envoyez-vous votre chef-d'œuvre ? Il n'y a pas de temps à perdre.

— J'ai tous les jours, répondit l'inventeur, quelques petites améliorations à donner à mon travail pour le rendre plus digne d'une exhibition aussi solennelle.

M. Dodges s'entretint ensuite avec madame Chenevier sur les agréments relatifs de Paris et de Londres, et prit congé de la famille en y laissant une excellente opinion de lui-même. Madame Chenevier surtout ne parla qu'avec enthousiasme du jeune Anglais. Le mari courut se remettre au travail avec un zèle nouveau, en disant à sa femme :

— Si j'avais la fortune de M. Dodges et ses équipages, je me promènerais tout le jour dans Londres, et je briserais tous mes outils de mécanicien. Ah, mon Dieu ! j'ai le frisson en songeant qu'il ne me reste plus en portefeuille que deux billets de quatre livres ! Il faudra tout mettre en gage un de ces matins. Ce pays est ruineux !

M. Dodges rendit le lendemain une nouvelle visite, qui parut très-significative à l'intelligence de madame

boulangier, demeurant au Pont-Foucharde (commune de Bagneux), défendeur, d'autre part ;

Appert le sus-nommé David, avoir été condamné à un franc d'amende, aux dépens, à l'insertion de l'extrait du présent jugement dans les deux journaux de la localité, et à cinquante affiches dudit extrait dans les cantons de Saumur, pour exposition en vente de pain manquant de cuisson, fabriqué par ledit David, et par suite de la récidive de même contravention dans les douze mois qui précèdent.

Pour extrait,

Délivré le vingt-et-un octobre mil huit cent cinquante-trois.

Le greffier, E. GUENOIS.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le bruit s'est répandu que la Prusse a fait des efforts, à Londres, pour amener une solution pacifique de la question turque.

Nous apprenons que l'ambassadeur de Russie, baron de Budberg, a donné, dans son audience chez M. le président du conseil, des assurances tellement conciliantes, que les cercles ministériels croient toujours qu'il y aura possibilité de terminer le différend turco-russe d'une manière pacifique et satisfaisante pour toutes les parties.

Des lettres de Vienne assurent que les troupes russes et turques se concentrent vers Ismaël, sur le Danube.

La neige avait commencé à tomber, le 3 octobre, dans les montagnes de la Bulgarie. — Havas.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Courrier de la Montagne*, journal de Pontarlier :

« Si nous sommes bien informés, la demande de concession du chemin de fer projeté entre Salins et la Suisse, par Pontarlier, doit avoir été déposée, ces jours derniers, au ministère des travaux publics.

» Cette nouvelle ligne, qui ne serait que la continuation de celle de Dôle à Salins, passerait par Levier, Pontarlier, et, arrivée au pied du Fort-de-Joux, se bifurquerait sur les Verrières et sur Jougne. De cette manière, cette voie, la plus courte pour se rendre en Suisse, depuis Paris, nos ports de l'Océan et la presque totalité de la France, desservirait immédiatement, d'un côté, le canton de Neufchâtel, ainsi que toute la Suisse centrale et orientale, et de l'autre, la Suisse occidentale, une partie de la Savoie, et toute la haute Italie.

» A ce moyen, Genève lui-même serait rapproché de Paris de 70 à 80 kilomètres de plus que par toute autre voie ferrée la plus directe.

» La grande difficulté était de sortir le rail-way du bas-fond de Salins ; mais le problème est actuellement résolu à la satisfaction de tous les intérêts, et le chemin de fer pourra s'établir là aussi facilement que partout ailleurs, avec des pentes et des courbes parfaitement convenables.

» Cette nouvelle communication de la plus haute importance pour nos relations générales entre la France et la Suisse, qui ont une si grande valeur, sera aussi d'un avantage immense pour notre arron-

Chenevier. Cependant le jeune Anglais ne sortit pas des banalités de la conversation ordinaire et ne fit rien soupçonner des projets qu'il pouvait avoir.

Le lendemain, un homme de l'extérieur le plus respectable fut présenté à la famille par M. Dodges, avec ces trois mots :

— C'est mon père.

Cette fois, il s'agissait d'un entretien particulier, auquel mademoiselle Adrienne ne devait prendre aucune part. Madame Chenevier devina tout de suite le mystère ; mais le mari ouvrit de grands yeux et ne devina rien.

M. Dodges père ne prit aucun détour ; il attaqua résolument la grande question, objet spécial de sa visite, et demanda en mariage la belle Adrienne pour son fils.

M. Chenevier bondit de joie, et consentit avec une précipitation fort naturelle et fort excusable ; mais sa femme qui était préparée à la demande, modéra l'explosion d'allégresse de son mari, en faisant observer qu'il était du devoir de bons parents de consulter la principale intéressée avant toute conclusion. Elle se leva, et demanda un quart-d'heure pour négocier sans témoins.

L'intelligente Adrienne avait préparé sa réponse depuis longtemps ; une réponse muette, mais pleine de sourires très-expressifs, et entremêlée de caresses filiales.

— Viens donc, dit madame Chenevier en l'embrasant ; je vais te présenter à ton beau-père futur.

dissement tout entier. Les produits si considérables de nos montagnes, notamment les bois, les fromages, les bestiaux, etc., trouveront là, en effet, un moyen d'écoulement aussi expéditif que peu coûteux, qui nous amènera en retour, avec les mêmes avantages, les vins, les blés, les farines, les sels, les houilles, en un mot, toutes les choses innombrables que nos besoins tirent d'ailleurs.

» Quant à la ville même de Pontarlier, inutile d'insister, car sa position, comme station frontière, lui assure d'avance une prospérité incalculable, par suite de ce nouvel état de choses. — Jolicler.

— On lit dans le *Messageur de l'Allier* :

« Un violent orage, dont les signes précurseurs s'étaient manifestés, dès la matinée, par une température extraordinaire pour la saison et par le grondement du tonnerre, dans la direction de l'ouest, est venu fondre sur Cérilly. Après plusieurs décharges électriques des plus effrayantes, sans laisser cependant de traces, la foudre tomba sur le pavillon appartenant à une maison du faubourg d'En-haut. Le fluide enleva la couverture sans endommager les lattes et les chevrons, coula le long du mur faisant face à la partie sud de la maison et arriva aux pattes de fer qui servaient à assujétir une treille. Là, il y eut division du fluide. Une partie, ayant suivi la direction des pattes, rentra dans le pavillon en faisant d'énormes brèches au mur, et, après avoir ébranlé quelques marches de l'escalier et précipité les pierres du mur dans l'intérieur, alla heurter le mur opposé et se perdit dans le carrelage. Une autre partie ayant suivi les fils de fer de la treille, se précipita à l'extrémité de la maison, conduite par un cordon de sonnette, descendit vers le sol, fit ouverture à un mur mitoyen et se perdit dans la ruelle qui sépare les deux maisons ; une croisée qui se trouve en face eut ses carreaux brisés. Un des poteaux de la treille, qui prend la direction du jardin, eut un éclat d'un mètre de long enlevé et jeté à cinq mètres plus loin. Les bandes des portes et contrevents de la façade latérale furent ébranlées ou arrachées, les carreaux des croisées brisés, des échardes enlevées aux pointes des clous des portes et croisées. On n'a eu aucun malheur à déplorer. Le propriétaire était alors dans ses écuries avec ses domestiques ; ils furent refoulés sur eux-mêmes. Une servante, sortant du cabinet du four, distant de quatre mètres du pavillon, fut renversée, et les deux paniers de fruits qu'elle portait à ses bras jetés loin d'elle, dans le cabinet. Un chien, qui se trouvait dans l'écurie au même moment, prit la fuite en hurlant. On ne sait ce qu'il est devenu. Tous les habitants de Cérilly, au moment de l'explosion, ont éprouvé une violente commotion. Une pluie torrentielle, accompagnée de petits grêlons, a tombé pendant une demi-heure. »

— William Johnson, demeurant à North-Sciolds, menuisier, a inventé un fauteuil-rasoir ou machine à raser. Cette machine est d'une construction singulière et parfaitement adaptée à sa destination. Elle ressemble à un fauteuil à bras, à la vieille mode. Des lames de rasoir sont fixées longitudinalement sur des cylindres de 3 à 6 pouces de longueur, 4 sur chaque cylindre, à angles de 60 degrés ; les lames sont entremêlées de belles brosses en poil de chameau. Le fauteuil savonne et rase en même temps l'homme de bonne volonté qui y prend sa

La scène qui suivit fut très-touchante, comme toutes les scènes de famille, au lever des lunes de miel. Adrienne était encore plus belle que de coutume ; son visage resplendissait de la céleste irradiation du bonheur.

Il fut convenu que la nouvelle semaine serait consacrée aux préparatifs de ce mariage improvisé.

(La suite au prochain numéro.)

Marché de Saumur du 22 Octobre.

Froment (l'hectol.)	29 50	Graine de trèfle	50 —
— 2 ^e qualité	28 80	— de luzerne	30 —
Seigle	30 —	— de colza	— —
Orge	15 50	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	8 40	(l'hectolitre)	— —
Fèves	13 20	— cassées (30 k.)	100 —
Pois blancs	24 80	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	24 80	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1852	120 —
Cire jaune (50 kil.)	160 —	— 2 ^e	90 —
Suif fondu	— —	— 3 ^e	80 —
Huile de noix ordin.	58 —	— de Chinon	90 —
— de chenevis	30 —	— de Bourgueil	100 —
— de lin	56 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière	29 —	1 ^{re} qualité 1852	90 —
Foin 1853. id	57 —	— 2 ^e	80 —
Luzerne	55 —	— 3 ^e	70 —

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0	baisse 55 cent.	— Fermé à 98 75.
3 p. 0/0	baisse 55 cent.	— Fermé à 71 90.
BOURSE DU 24 OCTOBRE.		
4 1/2 p. 0/0	hausse 25 cent.	— Fermé à 99.
3 p. 0/0	hausse 75 cent.	— Fermé à 72 65.

place. La savonnette joue dans les cylindres, qui sont creux. Le fauteur est mis en jeu par le poids de la personne qui veut se faire raser. Il descend graduellement et s'abaisse avec l'occupant jusqu'à ce qu'il touche le sol, alors la barbe est faite. Le fauteur, se relevant de lui-même aussitôt que le barbifié l'a quitté, est tout prêt à recommencer une nouvelle barbe sans aucune préparation. M. Johnson a eu l'attention délicate d'adapter à son fauteur-rasoir une boîte de musique qui exécute divers airs pendant l'opération. On peut se faire la barbe dans le ton qu'il plaît. Déjà des expériences ont été faites, elles ont parfaitement réussi; pas un menton n'a été écorché. (Durham Advertiser.)

— La recette suivante, à l'aide de laquelle on obtient une boisson vineuse saine et agréable, peut être utile dans les circonstances actuelles. Elle a été inventée, il y a une trentaine d'années, par M. le docteur Dumont d'Arbois, vénérable octogénaire, dont les loisirs furent toujours employés à des recherches utiles aux agriculteurs. Elle fut transmise, à cette époque, par M. le docteur Delph, commandant en retraite à Périgueux, qui a bien voulu nous la communiquer. La voici :

« Prenez : feuilles de vigne et jeunes tiges, 20 kilogr. ; tiges de maïs, 20 kilogr. Broyez ces deux substances sous une pierre d'huilerie; placez-les dans un tonneau à porte, et jetez dessus deux hectolitres d'eau chaude, puis remuez fortement le tout. Ce mélange ne tardera pas à entrer en fermentation et à produire une liqueur vineuse. La feuille de vigne contient du ferment; les tiges de maïs contiennent du sucre. Ces deux substances étendues d'eau, aidées par la chaleur, fermentent et fournissent de l'alcool, principe vineux, en proportion de la quantité de sucre. Si l'on désire donner à la boisson une couleur rouge, on peut l'obtenir en y ajoutant des betteraves rouges cuites au four et râpées : elles fournissent du sucre avec de la couleur.

Les baies de genièvre donneraient sucre et arôme. Les fruits (pommes et poires) écrasés ajouteraient du sucre à un acide agréable. Après la fermentation et l'entonnaison du liquide, le marc pressé servirait de nourriture au bétail ou donnerait de l'eau-de-vie à la distillation. Cette espèce de vin serait aussi salubre que le vin de raisin.

(Echo de Vésone.)

— Voici sur la forêt de Compiègne quelques détails assez curieux. Cette antique forêt, qui n'est presque entièrement peuplée que d'arbres excessivement vieux, a été estimée pour le fonds à 47 millions et pour le bois à 32 millions, soit 49 millions de francs. Elle contient 29,074 arpents de terrain; sa circonférence est de 22 lieues; il y a 338 routes ayant un développement de 220 lieues et d'une superficie de 1,400 arpents. Elle renferme 13 mares, 8 étangs, 318 ponts, 200 carrefours, et 11 fontaines qui alimentent quatre cours d'eau. — Havas.

VARIÉTÉS.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL.

A l'usage des agriculteurs, — des éleveurs, — des écoles d'agriculture, — des instituteurs primaires ruraux, etc. — Economie rurale, — multiplication et perfectionnement, — conformation des animaux domestiques, — anatomie, physiologie élémentaires, — botanique, agricole et fourragère, par M. RICHARD (du Cantal), ancien membre des assemblées constituante et législative, etc.

M. Richard (du Cantal) va livrer à la publicité un ouvrage appelé à rendre des services à l'agriculture. Ce travail, qu'il vient de terminer, est sous presse, et son auteur a bien voulu nous en promettre quelques fragments que nous publierons dans l'*Agriculture*, avant que l'ouvrage soit livré au commerce. On pourra ainsi juger à l'avance dans quel esprit il est conçu.

Animaux domestiques. Nom donné à tous les animaux que l'homme a réduits à l'état de domesticité, pour son utilité ou ses plaisirs. Les animaux domestiques sont soumis à des services divers, suivant leur aptitude. Ainsi, le cheval est exclusivement destiné à servir comme locomotive, soit qu'il traîne une voiture ou qu'il porte un fardeau. Le bœuf est élevé pour sa viande et le lait que fournit sa femelle pour la nourriture de l'homme; il est aussi employé au labour et au transport des produits agricoles. Le mouton nous donne sa laine et sa chair. La chèvre son lait, sa chair et sa peau. Le porc nous fournit de la graisse pour préparer nos aliments et de la viande pour notre consommation. Le lapin augmente nos provisions de bouche. Le chien garde nos troupeaux, surveille nos maisons, chasse le gibier, fait la guerre aux animaux nuisibles, défend son maître; et le chat nous délivre des petits rongeurs qui dévorent nos provisions. Nos basses-cours et nos colombiers sont peuplés d'oiseaux domestiques qui nous offrent des ressour-

ces immenses par leur chair, leurs œufs ou leurs plumes; enfin l'homme a formé des étangs, des ruchers et des magnaneries pour utiliser le travail d'insectes qu'on pourrait regarder comme domestiques, et pour la multiplication de poissons qui pourraient être compris dans la même catégorie.

Les animaux domestiques sont la conquête la plus utile faite par l'homme sur la création. Les peuples civilisés leur doivent le degré de bien-être dont ils jouissent, et ils ne peuvent l'entretenir que par eux. Ce sont les animaux domestiques qui forment la base de leurs richesses, comme celle de leur force et de leur puissance. Supposons, aujourd'hui, la France privée tout-à-coup de ses animaux domestiques. Son agriculture est anéantie avec eux, et, par conséquent, ses produits végétaux, comme ses produits animaux. La conséquence rigoureuse de ce fait serait la famine, la mort. Que le globe entier soit dépourvu de ces précieux auxiliaires, et il n'y a plus pour l'homme d'autre état que l'état sauvage, dont il ne pourra sortir qu'avec de nouveaux animaux domestiques. Le sauvage seul peut se passer d'eux, et l'on pourrait, peut-être, mesurer le degré de civilisation d'un peuple à la quantité des animaux qu'il élève, à leur nature et surtout à leur qualité.

Nous sommes encore loin, en France, d'avoir compris, d'avoir exploité toutes les ressources que le règne animal offre à la domestication. Nous aurons occasion d'y revenir en traitant de cette question importante et si peu étudiée des connaissances humaines.

Les animaux domestiques doivent être considérés chacun comme une petite usine isolée et vivante, chargée de procurer à l'homme les denrées dont il a besoin. Le cheval sert de locomotive pendant sa vie et entretient les ressorts, les rouages de son admirable machine animée, avec un peu de foin ou d'herbe et quelques grains de céréales. Il fabrique, en même temps, avec ces simples éléments, du cuir, des poils, du crin, de la corne, de la graisse, des os, de la chair, de la colle, etc., substances utilisées dans les arts après sa mort et vendues sous mille formes diverses, après avoir alimenté une infinité de métiers aussi variés que nombreux. Dans quelques contrées, on consomme aussi la viande du cheval; le préjugé seul y met obstacle en France. Un jour viendra, peut-être, où elle sera vendue sur nos marchés comme celle des autres animaux.

Le bœuf fabrique les mêmes substances que le cheval par les mêmes procédés et avec la même alimentation; mais sa spécialité, après sa mort, est de nous donner sa viande si savoureuse avec laquelle on fait de si délicieux bouillons; sa femelle nous procure de plus des veaux; son lait, souvent consommé en nature et sous des formes si variées, nous fournit le beurre et le fromage.

Le mouton fabrique la laine qui sert à confectionner nos draps de toute qualité. Nous n'avons que la peine de la récolter tous les ans sur son dos et de l'envoyer dans nos manufactures. Le porc confectionne la graisse qui sert à faire cuire nos légumes, à préparer les aliments fournis par les autres animaux; il fait cette graisse si précieuse dans nos campagnes surtout, avec des résidus de cuisine, avec des débris qui seraient le plus souvent perdus sans lui. Les oiseaux de nos basses-cours fabriquent des œufs pour notre alimentation, une viande exquise pour nos tables et des plumes pour confectionner des coussins, des lits, etc.

Mais si les animaux domestiques peuvent être considérés comme autant de petites usines isolées, qui fabriquent des produits divers utilisés par la consommation variée de l'homme, il est impossible de ne pas admettre que ces produits doivent varier comme ceux qui viennent de toute autre fabrique. Ils doivent être de bonne ou de médiocre qualité, suivant le degré de perfection de l'usine qui les fournit. Ce fait, observé dans les fabriques de l'industrie manufacturière, se reproduit exactement de la même manière, quant aux résultats, dans les usines de la nature, et c'est ce qui établit la différence qui existe entre les bonnes et mauvaises races d'animaux domestiques. L'homme peut les modifier et les rendre excellentes, comme il peut aussi dégrader les bonnes espèces et les rendre mauvaises. C'est là une question d'études sérieuses de la nature, un sujet de méditation dont nos éleveurs ont été trop éloignés jusqu'ici. L'enseignement professionnel de l'agriculture y portera remède en vulgarisant dans les pays d'élevage la science intime des animaux, qui avait été jusqu'ici reléguée, sans fruit pour la pratique, dans le cabinet des naturalistes. (Agriculture.)

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1853.

NAISSANCES. — 3, Marius-Pierre Brusset, Basse-Ille; — Alphonsine-Charlotte-Louise Marçilly, rue Saint-Nico-

las; — 6, Marie-Estelle Bigot, rue du Portail-Louis; — 10, Laurence-Hortense Bouthor, rue Saint-Nicolas; — Françoise Léger, rue Beaurepaire; — Amélie Thibault, à la Croix-Verte; — 12, Eulalie Guibert, rue Royale; — 14, Louise-Julienne Ruisseau, sur les Moulins; — 15, Juliette-Augustine Larquet, quai de Limoges; — Georgette-Virginie Robert, rue Dacier.

MARIAGES. — 3, Victor Turmeau, ébéniste, de Chinon, a épousé Juliette Bonet, de Saumur; — Pierre Mignon, propriétaire, a épousé Anne Rouault, tous deux de Saumur; — 4, Louis Chapt, négociant, d'Angers, a épousé Marie-Amélie Rapart, de Saumur; — Chresten-Felix Lafrance, infirmier, a épousé Marie Aury, domestique, tous deux de Saumur; — 10, Hafer-Omer Chaland, marchand, de Fontevault, a épousé Adèle Dupuy, couturière, de Saumur; — Pierre-Charles Chevillon, percepteur à Marans, a épousé Alexandrine-Rose-Louise-Elisabeth Gauthier, de Saumur; — Joseph Sechette, tailleur de pierres, a épousé Bonne-Rosalie Magdeleine, ouvrière, tous deux de Saumur; — 15, Jean Gasné, employé de l'octroi, a épousé Marie-Perrine Micault, couturière, de Saumur.

DÉCÈS. — 1, Louis Deniau, 6 semaines, à l'Hôpital; — 2, François-Pierre Baranger, 2 mois, Grand'Rue; — 3, Jeanne Hautin, journalière, 53 ans, célibataire, rue de la Visitation; — Françoise Monier, journalière, 71 ans, femme Boisseau, à l'Hôpital; — 5, Anne-Renée Triollet, bouchère, femme Moreau, 24 ans, rue de la Visitation; — 11, Céleste Falour, 8 jours à la Providence; — 14, Marie Marcadeux, jardinière, 72 ans, femme Armenou, Basse-Ille; — Louis Bertrand, physicien-ventriloque, 63 ans, à l'Hôpital.

Publications du dimanche 16 octobre 1853.

Nicolas-Louis Vesseron, tailleur d'habits, et Marie-Louise Harpin, couturière, tous deux de Saumur.

M. ZATWARNICKI, professeur de langues anglaise et allemande, autorisé par plusieurs académies de France, et établi depuis un an dans la ville de Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il tient un cours de langues allemande et anglaise, chez lui, rue des Basses-Perrières, n° 20, et donne des leçons particulières en ville. Le cours se fait d'une manière pratique, par la lecture et la conversation, seule méthode pour produire des résultats.

S'informez, au domicile du Professeur, rue Basses-Perrières, n° 20, tous jours, jusqu'à midi.

Les succès que, à notre connaissance, M. Zatzwarnicki a obtenus dans son enseignement lui assurent, nous n'en doutons pas, de nombreux élèves.

PAUL GODET.

AVIS AUX PERSONNES QUI ONT BESOIN DE SE PURGER.

La Poudre de Rogé sert à préparer, soi-même, la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé (ou limonade sèche), étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet, à Paris, rue Caumartin, 45.

La Poudre de Rogé et les Pilules de Vallet se trouvent : A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Loire, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSION, ph. (322)

MAISON DUPONT CHAUSSÉE D'ANTIN, 41, au échange, réparation de cachemires des Indes et de France. Expéditions en province. Tout individu se présentant de sa part trompe le public. (572)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de justice.

Le samedi 27 octobre 1853, à midi, sur la place publique du marché de la ville de Saumur, il sera, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en :

Armoire, coffres, buffets, linge, garniture de cheminée, paille, foin, orge en grains et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (636)

A AFFERMER

Par Adjudication,

POUR LA TOUSSAINT 1854, Le dimanche 30 octobre 1853, à midi, en la mairie de Saint-Florent, par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

LA FERME DU POITRINEAU, Actuellement exploitée par le sieur Foucault, et appartenant à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser, pour les renseignements, à M. le Maire de Saint-Florent. (637)

LEÇONS D'ANGLAIS

EN VILLE — RÉPÉTITIONS AU COLLÈGE.

S'adresser, au Collège, au Professeur d'anglais (natif d'Angleterre).

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON et 88 ares de terre et vigne, près le Poitrineau, commune de Saint-Florent, appartenant à M. Bretonneau.

S'adresser audit notaire. (639)

A VENDRE

A l'amiable,

Au château de Brézé, Le dimanche 6 novembre 1853, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

DÉPENDANT DE LA TERRE DE BRÉZÉ et

LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées :

1^o La coupe du *Cul-de-Chèvre*, contenant 17 hectares 8 ares 36 centiares, située commune de Saint-Cyr;

2^o La coupe du *Pelvenaux*, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, située commune de Saix;

3^o La coupe du *Pont-de-la-Riasse*, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares;

4^o La petite coupe d'*Asnières*, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares;

5^o La coupe de l'*Ardillon*, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares;

6^o La coupe des *Friches-à-Priou*, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares;

7^o Deux cent-soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe des *Eco-gnés-de-Lenson*;

8^o Deux cent vingt pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la grande coupe d'*Asnières*;

9^o Cent-cinquante-deux pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe de la *Butte-de-Bournée*.

Toutes ces différentes ventes, excepté les deux premières, sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (627)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Une MAISON et dépendances, 70 ares en jardin et 21 ares en pré, sur la levée du Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser audit notaire. (640)

VENTE

de

DEUX COUPES DE BOIS

Dans le parc de Verrye.

Le samedi 5 novembre 1853, à l'heure de midi,

Il sera procédé, en l'étude M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication et aux enchères :

1^o De la coupe de la Bonarderie, âgée de quinze ans, contenant environ huit hectares, située dans le parc de Verrye, et joignant au nord la coupe de Villemolle, et au couchant un sentier qui conduit aux prés de Verrye;

2^o De la coupe de la Brosse, âgée de quatorze ans, contenant environ sept hectares, située également dans le parc de Verrye, et joignant au levant celle de la Bonarderie. (622)

HENRY, COIFFEUR,

A Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, chez M. Nanceux, rue de la Comédie, au premier. Comme par le passé, il tiendra tous les objets concernant la parfumerie et pourra les offrir à de très-bonnes conditions; il se recommande à la bienveillance de tous, et prie les personnes qui lui ont déjà accordé leur confiance de croire qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. (629)

Etude de M^e DION, notaire Saumur.

A AFFERMER,

A ARRENTER

OU A DONNER A RENTE VIAGÈRE de suite,

Un MOULIN, en parfait état, situé sur les Châteaux, à Saumur, nommé le *Moulin de la Chartre*, consistant en trois voûtes, une chambre, grange, hangar, cour, écurie, servitudes, jardin, vignes et terres, le tout formant un seul ensemble, et contenant soixante-six ares.

S'adresser à M. RICARDEAU, menuisier, sur les Châteaux, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (626)

Etude de M^e DIXMIER, huissier à Saumur.

VENTE

Par Autorité de Justice.

On fait savoir que le dimanche, trente octobre présent mois, heure de midi, au domicile du sieur Thomas, menuisier, sis à Saumur, rue de la Visitation, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur,

Il sera procédé à la vente aux enchères de divers meubles et effets mobiliers, saisis par procès-verbal de l'huissier soussigné, le vingt octobre mil huit cent cinquante-trois, enregistré, à savoir :

Plusieurs établis, divers outils de menuiserie, plusieurs armoires, lits neufs, chaises, commodes, pendule, linge, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant.

(641)

DIXMIER.

HOSPICE DE BAUGÉ.

A VENDRE

Par le ministère de M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes,

UN BEAU PRÉ

Appartenant à l'Hospice de Bangé, Nommé

LE PRÉ DE LA PROVIDENCE

Situé en la prairie de Grande-Isle, commune de Brain-sur-Allonnes,

Contenant un hectare dix ares, désigné au cadastre de ladite commune sous le n^o 198, section F, joignant au levant le sieur Girard, au midi la rivière de l'Authion, au nord M. Dumessnil et autres.

L'adjudication s'en fera en l'étude et par le ministère de M^e COULON, notaire audit Brain,

Le dimanche 6 novembre, à midi précis, à l'issue de la grand'messe, en vertu d'un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 5 septembre 1853.

Il y aura toutes sûretés pour l'acquéreur.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n^o 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier.

S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

A LOUER GRAND MAGASIN

Situé rue de la Chouetterie.

S'adresser à MM. BOUTET jeune et BRUAS, négociants à Saumur. (618)

A VENDRE

pour cause de départ,

Une VOITURE, presque neuve, dite américaine.

S'adresser au bureau du Journal. (628)

A CÉDER

DE SUITE

Un CAFÉ, à Saumur, avec tout son matériel; l'établissement est bien situé, le bail est à long terme.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RIMBAULT, Grand'Rue, 18, Saumur. (603)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX DU FLACON : 3 FR. (233)

M. BYGRAVE M^e-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

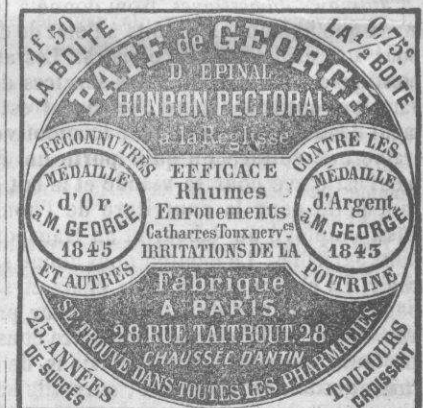
préparées sur la formule du Dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, phar.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^o Ménière. (296)



Saumur, P. CODET, Imprimeur.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE 1850 Exposition universelle de Londres 1851

MOUTARDE-DIAPHANE

AROMATISÉE A TOUS LES GOUTS, GARANTIE DE CONSERVE Flacons en verre, forme Baril, Bouchage métallique.

USINE MODÈLE A VAPEUR au Bouscat.

LOUIT FRÈRES & C^o INVENTEURS ET SEULS FABRICANTS BORDEAUX

SE MÉFIER DE la contrefaçon.

Le succès rapide obtenu par la Moutarde Diaphane auprès de tous les consommateurs a excité la cupidité de certains fabricants qui, impuissants à en atteindre la perfection, ont cherché à s'emparer de cette vogue par l'imitation du flacon, de l'enveloppe et de l'étiquette; le Tribunal vient d'en condamner plusieurs, et nous poursuivons tous les contrefacteurs qui, à l'aide d'une imitation trompeuse, tentent de nuire au public un produit inférieur. — Exiger, pour garantie, que la capsule soit intacte, ainsi que l'étiquette bleue et marquée LOUIT FRÈRES & C^o, à Bordeaux. La Moutarde-Diaphane se trouve chez les principaux détaillants de France et de l'Étranger.

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)